

N° CP 49/34-06
Séance du 5 MAI 2006

**CONTRATS D'OBJECTIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE
DE LA POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL
DANS LE DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de la répartition de l'enveloppe de 2.660.000,00 € mise à disposition du Département du Haut-Rhin pour 2006 au titre des interventions sur le parc locatif (parc public) entre les bailleurs sociaux conformément au tableau joint en annexe au rapport.
L'ouverture d'un programme spécifique sera demandée en DM 1.
- ❖ Autorise le Président du Conseil Général à signer les contrats d'objectifs avec les bailleurs sociaux suivants :
 - PÔLE HABITAT CENTRE ALSACE
 - OPAC LA COLMARIENNE DU LOGEMENT
 - SICCE
 - DOMIAL
 - SAHLM HABITAT FAMILIAL D'ALSACE
 - OPHLM DE THANN
 - OPAC HABITATS DE HAUTE ALSACE
 - OPAC MULHOUSE HABITAT
 - SA DE FRANCHE COMTE (SAFC)
 - COLMAR HABITAT

- SAHLM SOMCO
- SAHLM IMMOBILIERE 3 F
- SAHLM NOUVEAUX LOGIS DE L'EST
- OPHLM DE SAINTE MARIE AUX MINES
- SEMCLOHR

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet.. 5.. MAI.. 2006
Publication 1. 2. MAI.. 2006.....
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation



Ludovic LIONS

LE PRÉSIDENT

Charles BUTTNER

REÇU A LA PRÉFECTURE
05 MAI 2006

Adopté
.....voix contre
.....abstentions